



Numéro de l'acte	2020-59-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

QUESTION N°2020-59

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Association Foncière de Remembrement – Désignation des Membres appelés à siéger

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

Conformément aux articles R 133-3 et R 133-4 du Code Rural, il appartient au Conseil Municipal de désigner 3 propriétaires pour le renouvellement des membres du Bureau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue, décide :

de désigner à cet effet pour faire partie de l'Association Foncière de Remembrement d'Arques :

- Monsieur Pierre LONGUENESSE 41, route du Fort Rouge à RENESCURE
- Monsieur Jean-Damien DEVYNCK 35, rue de la Crosse à RENESCURE
- Monsieur Henri VANBREMEERSCH 1, rue Magellan à ARQUES.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL